



Toulouse, le 16 avril 2019

La directrice académique  
des services de l'éducation nationale  
de la Haute-Garonne

à

Mesdames et messieurs les directeur-riche-s d'école  
S/c de mesdames et messieurs les inspecteur-riche-s  
de l'éducation nationale

**DSDEN 31**  
**Cabinet**

Affaire suivie par :

Cabinet

Téléphone

05.36.25.75.92

Courriel

ia31-chefcab@ac-toulouse.fr

Adresse postale :

CS 87 703

31077 Toulouse

Cedex 4

Adresse physique :

75, rue Saint Roch

31400 Toulouse

A la veille de l'examen du projet de loi « Pour une école de la confiance » au Sénat, certains d'entre vous sont invités, soit par des organisations syndicales, soit par des associations de parents, soit encore par des collectifs, à distribuer des tracts appelant à « résister » ou encore à « s'opposer » à la dite loi.

Je souhaite vous rappeler quelles sont vos obligations de fonctionnaire d'Etat, notamment votre obligation de neutralité, conformément à l'article 25 de la loi n° 83-634 modifiée du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires : « Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité ».

Aussi, je vous invite, dans ce cadre, à la plus grande vigilance sur les demandes de distribution de tracts ou écrits orientés contre la politique d'éducation conduite par le gouvernement. L'école doit rester un lieu neutre, à l'écart des utilisations politiques et des instrumentalisations. C'est aussi pour vous protéger et que vous ne vous retrouviez pas mis en cause que je vous recommande à la plus grande retenue.

J'attire votre attention sur le fait que ce type de document ne peut en aucun cas figurer dans le cahier de liaison avec la famille. Les associations de parents d'élèves pourraient par commodité être également tentées de vous solliciter pour faire passer des tracts ou autres écrits par le biais de ces cahiers de liaison. Fonctionnaires d'Etat, vous ne pouvez pas accéder à ce type de demande.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour défendre avec dignité la vision d'un service public d'éducation, dans le respect du cadre déontologique attaché à l'exercice de nos fonctions. Les inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale restent à votre écoute en cas de questionnement particulier.

  
Elisabeth Laporte